



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18590
13 janvier 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 JANVIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant à nos récentes lettres concernant la poursuite persistante par le régime iranien du bombardement de zones purement résidentielles en Iraq, dont la dernière en date a été publiée sous la cote S/18586, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les bombardements criminels auxquels les forces aériennes et l'artillerie de l'Iran se sont livrées aujourd'hui 13 janvier 1987 ont causé la mort de 6 civils et en ont blessé 102 autres. Ces attaques sont intervenues dans les circonstances ci-après :

1. Les quartiers résidentiels de la ville de Basra ont été soumis à un bombardement iranien à l'artillerie lourde de longue portée qui a causé la mort de 4 civils, dont 1 enfant, et en a blessé 33 autres, dont 3 enfants et 6 femmes.

2. Deux avions iraniens ont attaqué des quartiers résidentiels dans les villes d'Irbil et de Rawanduz, causant la mort d'une petite fille et blessant 50 civils.

3. Un avion iranien a attaqué des quartiers résidentiels du district de Kalar, causant le mort d'un civil et en blessant 19 autres, dont 4 enfants et 3 femmes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI
